Frelon asiatique : signalez les nids

Signalez les nids de frelon asiatique

La communauté de communes s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique.
En effet, ce prédateur perturbe l'écosystème et dévaste les colonies d'abeilles.
Le moyen le plus efficace pour lutter contre sa prolifération est de détruire les nids.

Attention, **détruire un nid de frelon asiatique est dangereux, il faut impérativement faire appel à un professionnel**... et cela a un coût !
Ce coût est normalement à la charge du propriétaire du terrain sur lequel se trouve le nid à détruire.
C'est pourquoi, afin d'encourager le signalement des nids, la communauté de communes s'est associée au Groupement de défense sanitaire des abeilles de l'Ardèche (GDSA 07) pour prendre en charge le coût de ces destructions.

Comment ça marche ?

Vous pensez avoir repéré un nid de frelon asiatique ?

- Connectez-vous sur le site lefrelon.com pour le signaler. Sur ce site, vous pourrez également avoir plus d'information pour reconnaitre le frelon asiatique.
- Vous pouvez également contacter directement le GDSA par téléphone (voir contact ci-contre)

Quand signaler les nids ?

D'avril à octobre : c'est la période la plus propice pour détruire les nids, car ils sont pleins !

En effet, avec le retour des beaux jours, le frelon se remet en activité. Et au milieu de l'été, il arrive fréquemment que la colonie de frelon forme un deuxième nid. Celui-ci est souvent situé dans un arbre à grande hauteur.

Qui paye quoi ?

Le GDSA vérifie votre signalement, puis se met en relation avec la communauté de communes, qui contacte un professionnel local pour détruire le nid.
Le coût d’une intervention pour destruction est variable en fonction de la difficulté technique, et notamment de la hauteur à laquelle se situe le nid. Le coût moyen est évalué à 120 €. La communauté de communes prend en charge le coût de destruction du nid.

Publié le mar 09/04/2024 - 14:40